Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB Tel : 06.16.80.20.19

Aéronef (type couleur immatriculation) Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG

Bénéficiaire (nom + téléphone) **PNE - SATP**

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
31/08/20	Le Casset	La Muande		3		Montée 1 Big Bag Descente 1 Cabane Pastorale + 2 Bigs Bags
31/08/20	La Beranne	6 Cabanes		1		Déplacement 1 Cabane Pastorale
31/08/20	Rochimont	6 Cabanes		1		1 Big Bag
31/08/20	Ubac	La Beranne		1	1	1 Rotation Techniciens + 1 Big Bag
31/08/20	Jartier	Le Caïre		1		Déplacement Cabane Pastorale

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **449 / 2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **28/08 / 2020**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,
Thierry DURAND